

Thèmes	Décisions arrêtées	Délais de réalisation	AU 22/08/24
01 REMUNERATIONS - POUVOIR D'ACHAT			
Paiement des frais de tournée des personnels médico-sociaux	Les arriérés sont à régulariser et les états sont à régler désormais régler 2 mois au plus tard après la réception par l'UCAF DGARH.	30/11/2023	ni 2022 ni 2023 payés en totalité - rien payé sur 2024 malgré relances DRH
Paiement des astreintes, des heures supplémentaires et des comptes épargne-temps monétisés	Les heures supplémentaires, les heures de nuit et les astreintes reçues seront prises en charge courant octobre/novembre 2023. S'agissant du CET : Les agents ayant formulé leur demande avant le 31 janvier 2023, comme le prévoit la politique RH en la matière appliquée à la CTM, ont perçu leur indemnisation. Note d'information au personnel. Les arriérés sont à régulariser, et l'information sur le solde du CET fournie, et les états sont à régler désormais au plus tard après la réception par l'UCAF DGARH.	13/10/2023	(2019) 2022 2023 2024 non payé en totalité malgré relances
Remise des bulletins de salaires aux agents	Les bulletins de paie seront à nouveau disponibles à compter du 2 octobre 2023. Les agents seront informés par note.	02/10/2023	les bulletins de salaire dématérialisés imposés à certains agents ne sont pas disponibles 24/24
La revalorisation de l'IFSE	L'IFSE sera revalorisée après 4 ans d'application avec effet rétroactif, comme le prévoit la législation. La revalorisation de l'IFSE se fera au vu du critère expérience professionnelle, comme le prévoit la législation. Cette mesure pourra être mise en œuvre après définition des sous critères permettant d'apprécier l'évolution de l'expérience professionnelle des agents. L'IFSE sera revalorisée après 4 ans d'application avec effet rétroactif en 2023. La délibération décidera de l'évolution ou non de l'IFSE au regard de l'expérience professionnelle.	30/06/2024	NÉANT
Le versement du CIA	Une enveloppe budgétaire sera dédiée au versement du CIA à chaque agent au titre de l'année 2023. L'Assemblée devra délibérer.	31/05/2024	NÉANT
Le versement de la NBI	La NBI, de droit, sera versée à chaque agent remplissant des fonctions citées dans le décret n°2006-779, rétroactivement.	31/03/2024	NÉANT
Le versement de la prime SEGUR	Le versement de la prime SEGUR avec effet rétroactif aux agents d'ores et déjà identifiés titulaires du grade prévu par les textes. Concernant les agents non identifiés à ce jour, une vérification pour versement rétroactif sera effectuée. S'agissant des autres agents qui sont titulaires d'un grade ne leur donnant pas accès au versement de la prime SEGUR, leur situation sera analysée au cas par cas. Il pourra leur être proposé, après analyse de leurs missions, s'ils exercent effectivement les activités des travailleurs sociaux à plus de 50% de leur temps d'intégrer les cadres d'emplois correspondants à compter du 1er octobre 2023. La mise en œuvre de la rétroactivité du CTI au bénéfice de ces agents et du changement de filière sera analysée sur le plan juridique.	30/11/2023	analyse NON faite
La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	L'accord de principe a été donné sur l'étude de la mise en œuvre du dispositif dès la sortie du décret. L'Assemblée devra délibérer conformément à la législation.	Dès parution du décret	fait
02 CARRIERE			
Publication de la liste des agents promouvables	La liste des agents promouvables dans chaque grade pourra être transmise sur demande, conformément aux avis de la CADA.	31/12/2023	liste partielle et erronée reçue 7 mois plus tard, En attente des corrections
Nomination des lauréats de concours	Les lauréats aux concours qui se sont fait connaître auprès de l'administration et qui occupent des postes correspondant au grade auquel leur donne accès leur concours seront nommés en 2023. 30 agents sont d'ores et déjà concernés. S'agissant des agents n'occupant pas un poste correspondant au grade de leur concours, ils seront accompagnés par la DGA RH en vue d'une mobilité interne.	31/12/2023	fait en 2024 - affectations conformes à confirmer - lauréats des examens pro à traiter

Thèmes	Décisions arrêtées	Délais de réalisation	AU 22/08/24
Mise en œuvre d'un plan de titularisation des contractuels	Le Président s'engage sur la mise en œuvre d'un plan dont les modalités seront discutées avec les Organisations Syndicales. Ce plan de titularisation sera présenté en CST.	30/06/2024	NON FAIT
Plan de formation pour tous les agents	Le plan de formation 2024-2028 pour le personnel devra intégrer des formations à la bienveillance et à l'empathie pour tous les agents, en priorité pour les encadrants. Le plan de formation devra inclure les risques psycho-sociaux, les gestes de premiers secours, les risques majeurs. Une formation aux droits et devoirs de l'agent public et à l'environnement territorial sera proposée aux arrivants. Le projet de plan de formation sera transmis aux organisations syndicales avant d'être soumis pour avis au CST.	30/06/2024	présentation d'un plan partiel, non communiqué. Toujours aucune consultation des OS
03 TECHNOLOGIES INFORMATIQUE ET COMMUNICATION			
Des réseaux téléphoniques et informatiques opérationnels	Le système de téléphonie sera rendu fonctionnel, et un délai de remise en service garanti sera discuté avec l'opérateur en cas de problématique réseau lui incombant. Un diagnostic sera réalisé par les services techniques compétents.	30/11/2023	fonctionnement aléatoire dans certains services (météo)
Les téléphones fixes et portables	Les téléphones fixes livrés seront attribués aux agents concernés au plus tôt. Concernant les téléphones portables, tous les agents dont les activités nécessitent un téléphone portable ou ayant un portable obsolète seront équipés de matériels. Les sites ne disposant d'aucun moyen de communication seront équipés en priorité.	31/10/2023 Commande prioritaire	des services sont encore sous-équipés et contraints d'utiliser leurs moyens personnels
Des mesures urgentes afin de corriger les impacts désastreux de la cyberattaque sur les agents	En cas de préjudices subis par les agents concernant leurs données personnelles, les dispositions juridiques en vigueur seront appliquées (RGPD).	31/10/2023	compte-rendu attendu de la CTM
Des mesures urgentes afin de corriger les impacts désastreux de la cyberattaque sur le non paiement des entreprises et associations	Le PCE a décidé d'accélérer la réactivation des données, ainsi que le contrôle et la liquidation des dépenses. Il est acté de renforcer l'effectif de la paie. Un appel à candidature pour les personnels volontaires qui souhaitent participer à ce renfort temporaire de la paie sera diffusé.	Appel à candidatures avant le 6/10/23	compte-rendu attendu de la CTM
Demande de renfort des équipes de la DSI	Les équipes de la DSI seront renforcées afin de permettre la réouverture des applications (ex. Grand Angle, Civil RH...), et la mise à disposition des messageries de tous les agents, de manière sécurisée.	31/10/2023	compte-rendu attendu de la CTM
Mise en place de la messagerie pour les agents des collèges, des lycées, des services routiers et des assistants familiaux	Pour les agents des collèges, des lycées et du service routier un diagnostic des ordinateurs mis à leur disposition sera réalisé en vue de leur remplacement ou de la mise à jour système et du réseau internet. Pour ce qui est des ASFAM le plan numérique (formation et équipement) engagé devra être achevé.	31/12/2023	matériels non disponibles dans les EPLE - tablettes ne remplissent pas les conditions - messagerie défectueuse
Remise en œuvre de la connexion CAF PARTENAIRES	Cette plateforme permet aux travailleurs sociaux d'avoir toutes les informations nécessaires relatives aux usagers concernant leurs droits aux allocations. L'accès à la plateforme est valable 12 mois, ce qui génère des interruptions dans l'utilisation du service. Proposer à la CAF la signature d'une convention pluriannuelle pour l'utilisation de CAF PARTENAIRES.	16/10/2023	non respect de la pluriannualité - nouvelle rupture en fin d'année - demande tacite reconduction pour les titulaires et période contractuelle pour les autres

Thèmes	Décisions arrêtées	Délais de réalisation	AU 22/08/24
04 LOCAUX - MOYENS			
plan de rénovation des bâtiments	Ascenseurs : L'accent sera mis sur les interventions de maintenance et le respect des cahiers des charges afin de limiter au maximum les nuisances liées aux pannes d'ascenseur en attendant leur remplacement. Un calendrier prévisionnel par site sera établi et communiqué à l'intersyndicale.	Maintenance CATM : immédiat Remplacement : 31/12/24 au plus tard	toujours pas de calendrier !
plan de rénovation des bâtiments	L'entretien des climatiseurs respectera la périodicité définie par contrat.	31/10/2023	NON FAIT
plan de rénovation des bâtiments	Escalier métallique hélicoïdal du CATM non conforme aux normes de sécurité. Le planning de mise en conformité sera transmis à l'intersyndicale.	planning à transmettre après sélection du prestataire	NON FAIT
plan de rénovation des bâtiments	Le diagnostic sur l'état des bâtiments - y compris les collèges et lycées - sera actualisé et une programmation pluriannuelle des travaux d'investissements sera élaborée.	31/05/2024	NON FAIT
plan de rénovation des bâtiments	La planification des travaux sur les bâtiments tiendra compte d'une priorité et des urgences en fonction des critères de santé et de sécurité des agents et des usagers.	permanent	NON FAIT
plan de rénovation des bâtiments	Au regard de la vétusté des locaux et de l'impact locatif, le Président a acté et arrêté un plan de relogement pour améliorer les conditions physiques de travail des agents. Ce plan sera soumis au CST.	31/03/2024	NON FAIT
plan de rénovation des bâtiments	Le diagnostic sur l'état des bâtiments sera actualisé. Entretien et nettoyage des locaux - désinsectisation et dératisation : l'accent sera mis sur les problèmes d'hygiène et de santé résultant du manque d'entretien des bâtiments : moisissure, problèmes d'humidité - Nettoyage, dératisations, désinsectisations réguliers de tous les sites, vidange des fosses septiques.	31/12/2023	NON FAIT
La sécurisation des sites	L'ensemble des sites de la CTM seront progressivement sécurisés (agents de sécurité, vidéo protection), notamment la Direction de l'insertion, le bâtiment Roger Albert (APA ACI) rue Victor Hugo F de F. Actuellement une étude de faisabilité est en cours pour équiper en télésurveillance différents sites de la collectivité et ainsi renforcer la sécurisation du patrimoine.	31/12/2024	NON FAIT
Tickets services pour les personnes défavorisées	Les chèques sont commandés et seront servis aux administrés concernés, par l'intermédiaire des régisseurs, dès le mois d'octobre 2023.	15/10/2023	Aucun ticket service en 2024 - distribution de colis alimentaires avec véh personnels
Le papier et le petit matériel	Les marchés et les crédits étant disponibles, tous les sites seront approvisionnés sans plus tarder en papier et en fournitures	date limite 15/10/23	certaines situations ne sont pas réglées - les agents financent
Les véhicules de service et engins d'exploitation	Les véhicules et engins d'exploitation mis à disposition des services seront entretenus et réparés dans des délais rapides et compatibles avec les nécessités du service public. Concernant la DAS, la DPPEF et la PMI, un véhicule de service sera mis à disposition pour chaque circonscription.	Résorption des immobilisations pour le 31/10/23 (20 à 25 véhicules)	toujours pas de moyens pour les services - y compris entretien et exploitation routière

Thèmes	Décisions arrêtées	Délais de réalisation	AU 22/08/24
05 SANTE-SECURITE-CONDITIONS DE TRAVAIL			
La prise en compte et le traitement rapide des situations de harcèlement	Il s'agit d'un sujet important pour le Président. 7 procédures de signalements de situation de harcèlement ont été ouvertes depuis le début de sa mandature, 4 sont à ce jour clôturées et 3 sont en cours. La procédure actuelle est en cours de révision afin de permettre une prise en charge rapide et de fluidifier le traitement des signalements de harcèlement. Elle sera présentée aux organisations syndicales dès finalisation. Une communication sera adressée aux agents. L'instruction du signalement sera externalisée au centre de gestion.	31/12/23 : Présentation aux OS, transmission aux agents. 28/02/24 : Présentation à la FS SSCT et arrêté de l'autorité territoriale	présentation non faite - arrêté non pris - décret signalement toujours pas respecté - dramatique vu la situation des agents
Mise en conformité du DUERP	Une mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels de la CTM est en cours de rédaction par les préventeurs. Elle tient compte de la nouvelle organisation de la CTM. L'objectif est que le DUERP soit accessible aux agents de la CTM comme le prévoit la réglementation d'ici le 1er trimestre 2024.	Présentation du DUERP mis à jour à la FS SSCT avant le 31/03/24	NON FAIT - RESPONSABILITE. EMPLOYEUR ENGAGEE
06 DIALOGUE SOCIAL			
Instauration d'un dialogue social	Un agenda social sera mis en place afin d'associer les partenaires sociaux aux chantiers identifiés. Cet agenda aura pour objectif d'intégrer les organisations syndicales à la réflexion sur les grands chantiers concernant le personnel.	15/12/2023	NON FAIT
Instauration d'un dialogue social	Des réponses systématiques seront données aux courriers et sollicitations des organisations syndicales. Le service Dialogue social et organisation des instances représentatives du personnel devra collecter l'ensemble des demandes des organisations syndicales, les traiter et faire des propositions de réponses au Président et à la Conseillère Exécutive. La Conseillère Exécutive en charge du personnel sera chargée d'assurer le suivi des réponses faites aux syndicats.	Mise en œuvre immédiate	activation récente de quelques réponses de pure forme - on ne répond pas sur le fond
Instauration d'un dialogue social	Trois rencontres par année seront organisées avec chaque organisation syndicale et menées par le Président de l'Exécutif et/ou la Conseillère Exécutive en charge du Personnel. Le Président recevra également l'ensemble des organisations syndicales au cours de 2 rencontres annuelles minimum : une rencontre dédiée à la rentrée sociale avec l'ensemble des organisations et une autre en cours d'année avec chaque organisation séparément sur un ordre du jour établi conjointement.	Planification à établir et communiquer avant le 31/10/23	NON FAIT
Avancements de grade et promotion	Les LDG en matière d'avancement de grades et de promotions seront affinées et débattues en CST.	30/09/2024	AUCUN BILAN EN 2022, 2023, 2024
Suppression de la discrimination syndicale	Le Président rappelle qu'il est contre toute forme de discrimination syndicale et demande à l'administration d'y veiller scrupuleusement notamment en ce qui concerne la réglementation en matière d'exercice du droit syndical.	Mise en œuvre immédiate	discrimination amplifiée
Attribution du crédit temps syndical	Le crédit de temps syndical dû aux organisations pour l'année 2023 au titre du décret relatif au droit syndical leur sera attribué et notifié sans délai (DAS et AA),	Mise en œuvre immédiate	NON FAIT

Thèmes	Décisions arrêtées	Délais de réalisation	AU 22/08/24
07 ORGANISATION - AFFECTATIONS			
Publication d'un organigramme opérationnel	Un organigramme hiérarchique et fonctionnel sera transmis à chaque agent par voie dématérialisée.	15/12/2023	NON FAIT
Publication systématique des postes vacants en premier lieu en interne	Le recrutement relève de la prérogative de l'autorité territoriale. Les postes vacants seront publiés en interne et ouverts à la mobilité des agents de la collectivité. La collectivité devra prendre toute mesure permettant à chaque agent d'avoir connaissance des postes vacants susceptibles de l'intéresser.	Effet immédiat	recrutements extérieurs et nombreux postes vacants réservés et non publiés
Les moyens humains	Afin de parfaire la réorganisation liée au projet de mandature et renforcer les effectifs du fait notamment des départs en retraite, le Président a validé le recrutement de plusieurs agents au sein des différentes DGA. Certains ont été réalisés, d'autres sont en cours. Ces recrutements sont exécutés selon un plan pluriannuel établi sur la base de la GPEEC, après publication des postes en interne.	Effet immédiat	pas de GPEEC, pas de plan pluriannuel
CENDRA	Un état des lieux sera réalisé afin de définir la stratégie : maintien du CENDRA ou renforcement des associations qui interviennent dans le même champ. Compte tenu de la suspension de l'activité du CENDRA, le Président acte la réaffectation des agents	Etat des lieux : 31/12/2023	NON FAIT
Télétravail	La réglementation en vigueur (décret) doit être appliquée. Une réflexion sera menée avec les organisations syndicales en vue de la finalisation du règlement télétravail en vue de son application à compter de février 2024.	A compter de février 2024, après passage en CST du nouveau règlement	NON FAIT
08 STRATEGIES RH			
Elaboration et évaluation des LDG	Les Organisations Syndicales seront associées à l'élaboration des LDG. Les bilans 2021 et 2022 de la LDG partielle (avancement-promotions) seront présentés aux OS en l'absence de CST.	Avant le 31 décembre 2023	NON FAIT
Révision du RIFSEEP	Les OS seront associées à la révision du RIFSEEP	30/06/2024	NON FAIT
Transmission aux organisations syndicales de la GPEEC	Les Organisations Syndicales seront associées aux chantiers GPEEC. La BDS (base de données sociales), et le RSU (rapport social unique) seront présentés exceptionnellement aux organisations syndicales en 2023, du fait de l'absence de CST.	BDS, RSU : 31/12/2023	NON FAIT
Des solutions concrètes concernant les problèmes organisationnels et de management	La mission pilotage du changement, créée dans le cadre du nouvel organigramme, élaborera un plan d'action pour les encadrants : Feuille de route, contrats d'action de progrès. Une action de formation est en cours d'élaboration pour permettre aux encadrants de s'approprier la méthodologie de la feuille de route et des contrats d'action de progrès pour piloter l'activité au sein des DGA, directions et services. Mise en place d'un chantier visant à organiser et améliorer le fonctionnement de la collectivité par la mise en place d'un nouveau système de relations et par un management des compétences.	1ère semaine janvier 2024 : Présentation du plan d'actions 2 ^{ème} trimestre 2024 : Formation des managers	NON FAIT
Des actions tangibles pour pallier l'absence de culture d'entreprise : « culture et empreinte CTM »	Mise en place d'un groupe de travail pour faire émerger des propositions afin de développer la culture CTM et créer un sentiment d'appartenance. Ce groupe de travail sera animé par le chef de projet Pilotage du changement de la DGARH.	31/12/2023	NON FAIT

Thèmes	Décisions arrêtées	Délais de réalisation	AU 22/08/24
09 ASSISTANTS FAMILIAUX			
La mise en œuvre de la loi TAQUET du 7 février 2022	Le Président prend très au sérieux la question des ASFAM et indique qu'il y aura une meilleure prise en compte de leur métier au travers d'un projet qui sera centré sur l'enfant. Les composantes de la loi Taquet relatives à la rémunération des ASFAM seront appliquées. Un groupe de travail sera mis en place sur la loi Taquet en associant l'ensemble des organisations syndicales. Ce groupe de travail veillera également à mieux intégrer les ASFAM dans le collectif des agents de la CTM.	31/12/2023	groupe non constitué
La mise en œuvre de la loi TAQUET du 7 février 2022	Le PCE acte un certain nombre de mesures en faveur des ASFAM et des tiers dignes de confiance: - La création d'une cellule dédiée aux ASFAM afin que celles-ci aient un interlocuteur privilégié, identifié et connu de tous, au sein de l'administration. - L'analyse de la situation des ASFAM poursuivant leur activité après leur départ à la retraite - La revalorisation de la prime rentrée scolaire, - La revalorisation de l'allocation mensuelle d'entretien - La revalorisation de l'allocation jeune majeur, - La réévaluation de l'indemnité versée aux tiers dignes de confiance et des tiers bénévoles, - La prise en compte des frais de déplacement des ASFAM - La réévaluation du salaire des ASFAM suite à l'augmentation du SMIC - Le versement de l'indemnité exceptionnelle	31/12/2023	NON FAIT
Mise en place d'une direction du placement familial	Le Président valide la création d'un service dédié au placement familial. Cette mesure sera effective après avis du CST car une modification de l'organigramme actuel est nécessaire. Un groupe de travail sur la forme de la structure adéquate sera constitué avec l'ensemble des organisations syndicales.	1er trimestre 2024 : avant cela, le bureau du placement sera rendu opérationnel.	compte-rendu attendu de la CTM
10 ATTEE			
Problématique des collèves et lycées	Sur décision du Président, à compter de juillet 2023, les ATTEE contractuels bénéficient désormais d'une annualisation de leur contrat de travail. Une quarantaine de recrutements est d'ores et déjà prévue et est en cours.	31/10/2023	fait
Problématique des collèves et lycées	Les résultats de l'audit sur les EPLE, qui sera lancé prochainement, seront portés à connaissance des organisations syndicales et feront l'objet d'échanges en vue d'optimiser la mise en œuvre des options retenues.	31/03/2024	NON FAIT
Lycée Schoelcher	les difficultés suivantes ont été relevées : -Les agents d'entretien sont interdits d'ascenseur, -Non accès aux places du parking intérieur -L'absence de vestiaire et de lieu de repos, -Problématique du travail en hauteur (Tâches de nettoyage des vitres) et des tâches demandées hors temps scolaire -Difficultés managériales ,L'absence d'Equipements de Protection Individuelle Sur la question des déjections des oiseaux un système a été expérimenté sur une partie des bâtiments depuis 2 ans et il a été jugé efficace. L'extension de ce dispositif pourra se mettre en œuvre dès lors que le seuil du marché public le permettra. Un dispositif de ventilation ou d'extraction d'air sera installé au niveau de la plonge Un courrier sera adressé au chef d'établissement afin de lui faire remonter ces difficultés.	Transmission d'un courrier au chef d'établissement pour lui faire part des difficultés relevées pour le 11/10/23	pas de vestiaires, conditions de travail exécrables, rapports humains ultra-hiérarchisés (Etat, territoriaux, PEC ...)
Lycée Schoelcher	Un parking a été aménagé au quartier «bo kannal» pour l'ensemble des personnels. Il convient d'étudier la mise en place d'un service de navette pour le personnel. L'intersyndicale refuse la proposition du parking du quartier « bo kannal » pour le personnel ATTEE. La Collectivité organisera une rencontre avec le chef d'établissement sur tous les points susmentionnés.	Rencontre avec le proviseur avant le 20/10/23	NON FAIT